

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE D'ESTAIRES**

**Séance du 07 mars 2024**

DEPARTEMENT

**DU NORD**

ARRONDISSEMENT

**DE DUNKERQUE**

COMMUNE

**D'ESTAIRES**

DATE DE  
CONVOCATION

01 MARS 2024

DATE DE PUBLICATION

*14* MARS 2024

Nombre de Conseillers

En exercice 29

Présents 23

Votants 27

**Objet : Commune de Merville – Révision allégée n°4 – Plan Local d'Urbanisme - Avis**

**Séance du 07 mars 2024**

L'an deux mil vingt-quatre, le 07 mars à dix-huit heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans les « Grands Salons » de l'Hôtel de Ville, à la mairie d'Estaires, sous la présidence de Monsieur Bruno FICHEUX, Maire.

**Présents :** Mesdames, Messieurs Bruno FICHEUX, Dorothée BERTRAND, Frédéric DUBUS, Augustine VILLE, Yves COLPAERT, Stéphane GLORANT, Francine MOURIKS, Bérangère MAHAUDEN, Monique DUHAYON, Brigitte CAMPAGNE, Yann NORMAND, Dimitri DUQUENNE, François-Xavier HENNEON, Isabelle LEMAIRE OREC, Michaël PARENT, Laëtitia LEGRAND, Jimmy MASSON, Alexandra LEGRAND, Eric DEWULF, Louise SAINTENOY-CAMPAGNE, Hervé BOCQUET, Arlette VERHELLE, Robin QUEVILLART

**Procurations :** Monsieur Michel DEHAENE à monsieur Bruno FICHEUX  
Monsieur Olivier SABRE à madame Laëtitia LEGRAND  
Madame Camille SPETEBROOT à monsieur Stéphane GLORANT  
Monsieur Clément DELASSUS à madame Dorothée BERTRAND

**Absents :** Madame Véronique VANMEENEN, Monsieur Bruno WILLERON

**Secrétaire de séance :** Monsieur Stéphane GLORANT

**Délibération n°11/20 – 03/2024**

**Objet de la délibération : Commune de Merville – Révision allégée n°4 – Plan Local d'Urbanisme - Avis**

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de l'urbanisme,

Vu le courrier du 07 février 2024 de la commune de Merville informant la commune de la révision allégée n°4 de son Plan Local d'Urbanisme,

Vu la notice de présentation de la révision allégée n°4 du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Merville,

Vu les cartographies de la révision allégée n°4 du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Merville,

Considérant que le projet de révision allégée n°4 prévoit :

d'adapter le règlement graphique afin d'intégrer une partie de deux parcelles situées rue des Fondateurs en zone urbaine. En effet, le projet a pour objet de modifier le classement d'une partie des parcelles situées le long de la rue des Fondateurs au centre de la commune de Merville. Il s'agit de reclasser les parcelles, actuellement en zone naturelle (N), en zone urbaine à vocation économique (UE).

Considérant qu'en tant que commune limitrophe, la commune de Merville a souhaité l'avis de la commune d'Estaires sur ce projet de révision allégée n°4.

**Objet de la délibération : Commune de Merville – Révision allégée n°4 – Plan Local d'Urbanisme - Avis**

Le Conseil municipal s'est prononcé sur ce projet de révision allégée n°4 du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Merville et émet un **avis favorable unanime**.

Fait à Estaires, le jour, mois, an que dessus  
(Suivent les signatures)  
Pour extrait conforme,

Le Maire,  
Bruno FICHEUX

Le Secrétaire de séance  
Stéphane GLORIAN



Le Maire :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Acte certifié exécutoire

Transmis à la sous-Préfecture le 14/03/2024

Publié ou notifié le 14/03/2024

Le Maire,  
Bruno FICHEUX

